ABONNEMENT

Saumur: Un an . . . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . . 16 Trois mois . . . . . . 8 Poste : Un an . . . . . . . . 35 fr.

Six mois . . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

on s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal on en envoyant un mandat et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

sur la poste.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — 30 Faito divers, — 75

RESERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et mêmo payées, sant restitution dans ce ceraler cas; E. d'a droit de modifier la rédat on

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 DÉCEMBRE

## LA GRANDE JOURNÉE

Le ministère a raté son effet ; il croyait, à propos de Baudin, organiser une grande manifestation populaire, et il avait pris des mesures pour réprimer toute contre-mani-testation. Paris a été sage; il a laissé, avec la plus complète indifférence, les francsmaçons exhiber leurs branches d'acacias, les politiciens radicaux essayer de pratiquer, au prix d'une couronne d'immortelles rouges, la réclame électorale au cercueil, et il a gardé une dédaigneuse attitude. Le gouvernement voulait une ovation populaire; il n'a recueilli que le méprisant silence des gens de bon sens.

M. Floquet et ses collègues n'étaient pas complètement rassurés sur les incidents nuxquels leur inepte complicité pouvait exposer l'ordre; ils avaient prodigué la police, et les casernes regorgeaient de soldats; néanmoins, les ministres se sont dit avec héroïsme: « C'est le moment de se montrer, cachons-nous. » Ils ont eu peur des cris: Vive Boulanger! Vive la Commune! des coups de sifflets, et du discours de M. Darlot. La phraséologie ampoulée du président du Conseil municipal a achevé de rendre burlesque la cohue se pressant autour d'un monument qui, par son caractère provisoire, indique assez que la République ne compte plus sur un long avenir.

Le peuple est resté insensible et la leicieation des funérailles n'a certainement pas gagué des partisans. Il riait volontiers devant le cortège égayé par les cris des camelots, rendu gênant par les refrains démagogiques hurlés à pleins poumons.

## Une gradation

On a beaucoup remarqué aussi qu'il n'y Joffrin avait dit à l'Hôtel-de-Ville:

Je ne crois pas que mes amis arborent le drapeau rouge. Mais il ne faudrait pas non

plus qu'on arborât le drapeau tricolore, parce que mes amis pourraient considérer cela comme une provocation | D

M. Floquet n'a pas osé provoquer Joffrin. Le gouvernement a suivi d'un air modeste les communards triomphants, à ce prix il a eu la paix.

Il est curieux de jeter à ce sujet un regard en arrière.

Il y a quelques années, on interdisait absolument, en public, l'exhibition du dra-

Un peu plus tard, on a imaginé un compromis. On proscrivait encore le drapeau, mais ou admettait la bannière.

Puis on a imaginé que lorsque le drapeau rouge et le drapeau tricolore se trouvaient en présence, le premier devait céder le pas au second.

On en est venu ensuite à tolérer qu'ils fussent, dans certaines circonstances, déployés côte à côte.

Maintenant on les interdit tous les deux. Pour empêcher que l'étendard de la Commune soit déployé, on proscrit le drapeau de la France.

C'est très instructif, mais c'est aussi très

## M. BOULANGER A NEVERS

Pendant que la mémoire de Baudin servait de prétexte à une journée tumultueuse, le général Boulanger pérorait à Nevers, et démontrait sans peine la nécessité de démolir un régime dont la vétusté serait grande si l'on en jugeait par sa pourri-

Au banquet boulangiste, MM. Turigny et Rochefort prononcent un toast; ils réclament une République honnête.

Le général Boulanger dit qu'il parle pour réconcilier tous les patriotes; les hommes qui ramènent la France à l'état néfaste où elle se trouvait le 2 décembre, me pretent je ne sais quelles intentions sur lesquelles je veux m'expliquer.

La situation, dit-il, est faite des mêmes

hontes qu'il y a 37 ans; il n'est pas d'hommes assez insensés pour vouloir rétablir le régime autoritaire.

Le pays ne veut pas autre chose que la République fondée sur le respect de la souversineté du peuple.

M. Boulanger ajoute: Nous devons en revenir non à 1851, mais à 1789; mêmes besoins intérieurs, même nécessité d'organiser la défense nationale; mais il ne suffit pas de constituer un pays, il faut l'organiser afin que les citoyens s'administrent par des gens honnêtes.

La révision est le moyen d'établir cette République dont la Constitution sera un contrat social non imposé par le bon plaisir ministériel, mais élaboré, accepté par la na-tion, ce sera vraiment la République nationale que huit millions d'électeurs acclameront dans quelques mois.

Enfin, M. Boulanger répudie toute intention de coup d'Etat.

A l'issue du banquet, M. Thiébaud prononce un long discours, dans lequel il dit: Comme le coup d'Etat de 4851 vit surgir un vengeur dans Gambetta, le 2 décembre 1887 a produit un vengeur dans Boulanger.

M. Thiébaud boit à Boulanger, successeur de Gambelta, défenseur de la démocratie.

Le général Boulanger a reçu ensuite les convives dans un salon.

La circulation était toujours interdite par les gendarmes qui gardaient les rues avoisinant l'hôtel; celles-ci étaient du reste désertes. Aucun incident ne s'est produit dans la soirée.

Le général est rentré à Paris dimanche

Quelques heures avant le banquet dont nous venons de parler, une conférence antiboulangiste avait lieu, au théâtre de Nevers, sous la présidence de M. Massé, ancien sénateur de la Nièvre. La salle était com-

M. Massé a flétri les menées césariennes. MM. Brialou, Basly, Hérisson et Mme Paule Minck ont parlé dans le même sens.

La réunion a adopté, presque à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens s'associent à la manifestation de la population parisienne contre les menées césariennes et protestent contre les menées plébiscitaires du général Boulanger. »

Il n'y a ou aucun incident.

#### BOULANGER ET LE NEVEU DE BAUDIN sutoried by Payteria proposeering (or

Un des députés de la Seine, M. Hurel, est en ce moment, paraît-il, dans un élat de santé de nature à inspirer à ses amis des craintes sérieuses. La seule perspective qu'une vacance législative pourrait s'ouvrig à Paris paraît jeter les républicains dans une grande anxiété. Its n'ignorent pas que les boulangistes ont toujours déclaré que si une vacance se produisait à Paris, le général poserait sa candidature. Ils ont donc cherché qui, dans le cas où cette éventualité viendrait à se produire, on pourrait opposer. au général. On s'est alors souvenu qu'il existait un neveu de Baudin et on s'est dit sans doute qu'il arrive que les oncles morts servent fort bien les intérêts des neveux vivants. Une candidature hypothétique a été offerte à M. Baudin qui a déclaré « être aux ordres du peuple ». Nous sommes loin de souhaiter la mort du député dont la disparition amènerait une vacance dans la représentation de la Seine, mais si l'événement se produisait, la lutte électorale qui s'ensuivrait pour se succession ne laisserait pas d'être extrêmement piquante.

## INFORMATIONS

## LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Grande animation, dans les couloirs du Palais-Bourbon, hier mardi, de 4 heure à 5 neures, Les Dureaux procedaient à la nomination de cinq commissions. Trois d'entr'elles captivaient les préoccupations: la commission des poursuites contre M. Wil-

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

Eldergin cona , samialis pursuant office started of

Il y avait deux ans à peine que Raoul était à Paris lorsqu'il recevait cette lettre que M. Deschamps père lui écrivait le 17 mars 1865.

Mon cher enfant,

Pour cette fois je paye tes dettes, mais pour cette fois seulement; je te prie de ne plus revenir, car je te laisserais parfaitement en gage à tes créanciere, qui t'enverront faire, s'ils veulent, de salutaires réflexions à la prison de Clichy.

Ton père qui t'aime,

Michel DESCHAMPS.

La teneur de cette lettre, à défaut de la date, indiquerait l'époque de notre récit. On sait que la prison pour dettes ne fut abolie qu'en 1867. L'institut on florissait donc en 1865 dans tout son lustre ; et un créancier pouvait faire appréhender au corps, par un garde du commerce, un débiteur récalcitrant et l'envoyer réver entre les quatre

On raconic encore quelques-unes des poursui-

tes et des jeux de cache-cache auxquels se livraient gardes du commerce et débiteurs, luttant de moyens ingénieux, les uns pour garnir la prison et les autres pour n'y point loger.

Raoul se le tiut un instant pour dit, et, méditant la prose paternelle, il deviat sage - provisoirement; - sa nature, l'occasion, l'herbe tendre et quelque diable aussi le poussant, il recommença, après quelques semaines, sa vie de trop bon vi-

Bientôt la lettre, si expressive pourtant, de monsieur son père, ne sut plus, pour le dissipateur Raoul, qu'un loiatain souvenir.

Il joua de nouveau, fit des solies qui lui coûtèrent bon, si bien qu'après avoir tiré plusieurs fois avec énergie sur M. Deschemps père, il fut contraint d'avoir recours à des emprunts onéreux, et ces mauvaises opérations financières le menèrent promptement à mal.

Raoul n'avait rien de ces écumeurs de Bourse, à l'affût des gogos, détroussant l'actionnaire en plein jour, à deux pas des gardiens de la paix. Bien plus primitive était sa manière d'envisager les bienfaits du crédit. Il se trouvait fort heureux, pour le moment du moins, quand il avait pu réaliser un emprunt important, à quarante-neuf et demi pour cent. Si bien que Raoul, après plusieurs exercices financiers de ce genra, fut endetté outre mesure et sentit sa liberté menacée si son père tenait parole. Or M. Deschamps père n'avait qu'une parole.

Là bas, dans sa belle propriété de la Sorbière, dans le domaine de l'oncle Broc: prairies, bois, champs et maisons, à cinq kilomètres de Rennes, M. Michel Deschamps ne pouvait comprendre les écarts de Raoul.

Sans être plus près qu'il ne sied de ses intérêts, il tenait à enrayer un peu monsieur son fils dans sa vie dissipée. Done, il lui coupait les vivres.

- Il le faut quand même, disait-il, il le faut. Qu'importe l'héritage de l'oncle Broc; si je laisse s'aiguiser les dents de ce garçon, il mangera aussi bien le million que le faible patrimoine que je lui aurais laissé un jour. Qu'il soit donc réfréné en ses solies et qu'il goûte de Clichy, puisqu'il le mé-

Grâce à ce raisonnement sévère, mais légitime, Raoul ne put bientôt plus sortir qu'à la nuit close. Les gardes de commerce n'avaient pas le droit d'exercer après une certaine heure, - ce qui les distingue des astronomes, disait Raoul. C'est pourquoi il benissait les astres. Pendant plusieurs nuils de suite, il changea d'hôtel et de lit, car il craignait d'être saisi dès le matin à sa première sortie dans la rue.

Un beau jour, - le temps était vraiment splendido - Raoul n'y put tenir. Il résolut de se promener un peu, loin de la chambre où il était re-

résolut d'affronter ses persécuteurs en plein soleil : il espérait bien, d'ailleurs, avoir assez de chance pour leur échapper.

Son audace était helle, mais sa témérité devait être punie.

A peine venait-il de sortir de la rue Jean-Jacques-Rousseau, où il couchait le plus ordinairement, qu'un recors qui le guettait depuis deux jours se mit à le filer.

Raoul sc dit :

ent and quest six his libbin si - Je suis en vilaine passe. Que n'ai-je cet anneau des contes de fée qui rendail invisible!

Helas! cet anneau, on ne le vend dans aucun magasin d'orfèvrerie moderne ; et, en fait de trouvaille miraculeuse, Raoul, pour se faire un instant invisible, dut enflier simplement la rue Coquillière. Puis il touroa à gauche, puis à droite, et à droite et à gauche...

Le recors le suivait toujours, sans en avoir l'air, comme un passant; il u'était sans doute pas absoment sûr de l'identité de son homme.

Raoul doublait en vain le pas, s'enfonçant dans le dédale des rues, le garde de commerce avail bonnes jambes et ne perdait pas sa piste.

- En tout cas, se dit bientot Raoul, je lui aurai fait payer cher ma liberté, car nous voità rue Faubourg-Montmartre.

Pour arriver là, sans le moiodre talisman féeri clus de par les sévérités de la loi. Il étouffait et il que, il avait fait des détours nombreux. Mainte

son, celle de l'impôt sur le revenu, celle du

régime des boissons.

Les onze bureaux ont élu six députés favorables à l'autorisation des poursuites contre le gendre de M. Jules Grévy; deux sont hostiles; trois réservent leur vote suivant que M. Wilson se déclarera ou son auleur responsable du document qualifié de faux par M. Veil-Picard.

La composition de la commission de l'impôt sur le revenu a feit grimacer horriblement M. Peytral et ses collègues du ministère. Trois bureaux ont ajourné leurs votes. D'ores et déjà, sur les quatorze commissaires élus (deux par bureau), freize sont hostiles au projet du gouvernement. Quelle déconfiture ! Certains estiment que M. Peytral, en face de cette réprobation unanime. devrait avoir la pudeur de rendre son lablier. Celui de pharmacien lui convient mieux ussurément!

Au contraire, les membres de la commission du régime sur les boissons sont presque tous partisans du dégrèvement; mais ils demandent tous des modifications au projet ministériel. De nombreux députés de la droite, M. Barouille notamment, ont énergiquement plaidé la cause des bouilleurs de crù dont les intérêts ont été méconnus par le gouvernement et la majorité répu-

#### It o'y a co numer tone lent AU CONSEIL DES MINISTRES

Le budget du ministère de la guerre a été examiné une nouvelle fois et le cabinet a autorisé M. Peytral à proposer une émission de bons jusqu'à concurrence de 85 millions pour couvrir une partie des dépenses extraordinaires de la guerre. Que prétendaiton que le gouvernement et la Chambre en avaient fini avec l'emprunt déguisé? Il est rai qu'aucun membre de la commission du budget n'a voulu assumer la responsabilité de défendre à la tribune la proposition

Le ministère Floquet est malade, bien malade. Chaque jour il éprouve quelque nouvelle atteinte morbide. On compte ses

jours. he's contembered of verso by trains

ENCORE DES POURSUITES!

M. Méline, dès le début de la séance d'hier, a communiqué à la Chambre une nouvelle demande en autorisation de poursuiles contre M. Numa Gilly, transmise par le procureur général et le ministre de la justice au nom de M. Villette, trésorierpayeur général de l'Yonne et ancien adjoint au maire de Bordeaux. Sur le rapport favorable de la commission saisie des précédentes demandes, la Chambre a voté l'autorisation. M. Gilly va devenir le bouc émissaire de la majorité républicaine.

Une dépêche de Nîmes annonce que le préfet vient de suspendre M. Numa Gilly, maire de cette ville,

M. Numa Gilly a réponou en donnant sa démission de conseiller municipal.

MM. les vicaires capitulaires de Nimes viennent, dit le Gaulois, de « recevoir avis de l'expulsion de deux ou trois Pères Jésuites vivant à Nîmes comme de simples particuliers. »

Cette nouvelle nous paraît nécessiter des explications, car aucune loi, même républicaine, ne permet l'expulsion des citoyens, fussent-ils Jésuites. Les décrets spoliateurs n'ont visé, eux-mêmes, que les Religieux vivant en Congrégations.

On perle, dit Havas, de Mer Pujol, supérieur de Saint-Louis-des-Français à Rome, pour l'évêché de Saint-Dié, et de Mer Fozet, évêque de la Réunion, pour celui de Laval. Quant au siège vacant de Nîmes, il est déjà question de l'abbé Gervais, vicaire général de Montpellier; du curé de Saint-Nizier, à Lyon; et de M. l'abbé Cazeneuve, curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Marseille.

## LE MÉNAGE DE M. BOULANGER

Nous lisons dans le Siècle:

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'instance en divorce intentée par M. Boulanger contre sa femme, sous prétexte que cette dernière se refusait à réintégrer le domicile conjugal. Nous pouvons aujourd'hui compléter nos renseignements. D'après des informations que nous avons tout lieu de croire exacles, Mme Boulanger, cédant à de pressantes démarches, aurait consenti à rentrer à l'hôtel de la rue Dumontd'Urville; mais il paraît que l'ancien commandant du 13° corps refuse maintenant de

» Dans ces conditions, Mme Boulanger s'est vue contrainte d'adresser à son mari une sommation par huissier. »

## Le discours de Nevers et la Presse

D'après le Matin, les membres influents du parti conservateur estiment que logiquement, après le discours de Nevers, il faudrait rompre avec le général Boulanger qui s'est déclaré partisan de la République nationale, mais ils continueront cependant à être les alliés du parti boulangiste tant qu'il y aura un cabinet radical.

L'alliance bonaparto-boulangiste pareît devoir durer plus longtemps.

La Justice dit : « Le général Boulanger a prononcé le discours que les bonapartistes attendaient de lui, il ne trouve pas une parole de flétrissure pour le crime du 2 Décembre, mais il a su condamner avec la dernière rigueur les hommes qui ont fondé la seconde République. »

La République dit: « Le général Boulanger s'est déclaré prétendant avec plus d'audace que jamais et s'est montré prêt à faire un coup d'Etat. »

Le Rappel n'admet pas qu'on puisse maintenant douter du républicanisme de Boulanger.

de demander le renseignement; il tourna au plus court et rentra au dix-sept.

Pour ne pas s'attarder devant la loge du concierge, il monta d'un pas assuré, comme le ferait un locataire.

Il montait rapidement d'ailleurs, et, dans le trouble de cette précipitation, il ne s'apercut qu'au premier étage qu'il ne connaissait point du tout la maison.

- Il faut que je sois fou, dit-il pour errer ainsi en des lieux où je n'ei aucune intelligence. Que vais-je dire, si l'on me rencontre vaguant ainsi avcc ma mine inquièle : « Je monte au second », répondrai-je; et au second : « C'est au troisième, monsieur »; ainsi de suite jusqu'au cinquième, où ce pelit procédé s'arrêle nécessairement.

En toute autre circonstance, Raoul Deschamps n'eut point eu de ces peurs puériles, car enfin personne n'allait l'interroger sur sa présence dans l'escalier d'une maison que des étrangers montaient à tous moments pour aller rendre visite à des locataires au cinq étages. Mais la poursuite dont il venait d'être l'objet lui avait un peu fait perdre le Nord.

Un pas qu'il entendit derrière lui acheva de le troubler.

Il crut que le garde de commerce était encore à ses trousses.

(A suivre.)

Le Soleil estime qu'avec la République de Boulanger, qui est une mixture de césarisme et de démagogie, on aurait l'anarchie en bas avec la dictature en haut.

#### ETRANGER

ALLEMAGNE. - On sait que l'empereur Guillaume a reçu, il y a quelques jours, le bureau du Reichstag. Or, on assure que le langage tenu par l'Empereur dans cette circonstance diffère assez sensiblement du ton pacifique du Message.

Le souverain, en s'adressant au président, le baron de Levelzov, a prononcé les

paroles suivantes:

« Nous vivons dans une ère de fer, personne ne peut dire ce que le lendemain apporters. Il faut donc être prêt à toute éventualité, et c'est pourquoi je souhaiterais qu'il existat au sein du Reichstag une majorité compacte apte à sauvegarder, à un moment donné, les intérêts suprêmes de la Patrie. »

Les membres du boreau ont jugé qu'il n'y avait pas lieu de publier officiellement ces paroles du souverain, et le public a été surpris, en effet, de ne trouver aucun compte-rendo de leur entrevue.

Les socialistes à Berlin. — Samedi a ou lieu à Berlin une grande réunion de socialistes dans laquelle M. Singer, député au Reichstag, a pris la parole pour critiquer les projets du gouvernement sur l'assurance des vieillards et des ouvriers infirmes. Un orateur ayant sait appel à la force et à la violence, la police est intervenue et la salle a été évacuée. Les socialistes, au nombre de plusieurs milliers, se sont alors formés en cortège et ont percouru les rues en chantant la Marseillaise. Des agents de police à pied et à cheval les accompagnaient. Sur différents points de la ville, des collisions ont eu lieu avec la police; beaucoup d'arrestations ont été opérées. Cette manifestation a produit une vive impression à Berlin.

Ce sera bien fait si l'Allemagne est agitée par le socialisme que Bismarck a favorisé de tout son pouvoir chez nous, pour nuire à

la France.

C'est une première revenche.

## LA SANTÉ DE GUILLAUME II

Le Figaro publie la dépêche suivante de Vienne, 3 décembre:

« Des dépêches chiffrées, arrivées ce soir de Berlin, effirment que la maladie de l'empereur Guillaume prend un caractère sé-

» Celle nouvelle nous a été confirmée par une personne en mesure d'être bien informée; un très haut personnage russe qui vient de passer par Berlin aurait écrit à Paris que Guillaume II, à la suite de violentes douleurs dans l'oreille, serait dans un état de nervosité telle que les médecins lui oni defendu tout travail intellectuel. »

Cependant le Journal des Débats publie une dépêche de Berlin disant que l'empereur Guillaume est rétabli.

Et le Matin publie de son côté cette dépêche de Vienne, 3 décembre:

« Des bruits assez pessimistes couraient aujourd'hui à la Bourse sur la santé de l'empereur Guillaume. Mais, renseignements pris, l'état du souverain reste le même que celui que je vous ai signalé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de le considérer comme alarmant.

» Toutefois, il est manifeste que tous les efforts des docteurs Bergmann et Leuthold et du spécialiste Bardeleben, qui a été adjoint aux deux premiers, pour guérir le malade, sont restés infructueux.

» Les secrétions de matière purulente ne se sont pas arrêtées, et l'Empereur continue de souffrir beaucoup.

» Les médecins viennent deux fois par jour, à midi et à six heures.

» Guillaume a cédé à leurs instances, et il a renoncé aux chasses pendant cet hiver. La grande chasse, qui devait avoir lieu à Springe, a donc été contremandée. »

## BOURSE DE PARIS

DU 4 DÉCEMBRI	3 4	88	8.		
Rente 3 0/0				83	15
Rente 3 0/0 amortissable				86	20
Renie 4 1/2 (nouveau).		:		104	02
Obligations do Trason				KUC	ME

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier soir, un éboulement s'est produit à Saumur dans les nouvelles constructions qui se font pour servir d'ennexe à l'Hospice. Ces constructions sont situées rue de Nantilly, à la place des immeubles qui ont été expropriés et qui faisaient saillie sur la rue. près de l'église.

Il est heureux que cet accident soit arrivé après le départ des ouvriers, car on aurait eu certainement des victimes à dé-

plorer.

A quoi attribuer cet éboulement? Les avis sont partagés; chacun en rejette la responsabilité sur un autre.

Aujourd'hoi que le brav général Boulanger est tout à fait tombé en disgrace dans le camp républicain, il est intéressant de rappeler en quelle haute estime l'avaient, il y a dix huit mois à peine, tous les frères et amis. C'était l'homme indispensable, le gouvernement ne devait pas se priver de ses !umières. Partout on signait des adresses pour qu'il restât au ministère de la guerre. Nos édiles de Saumur suivirent le mouvement.

A la séance du Conseil municipal du 25 mei 1887, M. Piéron, l'un de ses membres, demanda à ses collègues qu'ils signossent une supplique à l'austère Gravy en faveur du général. M. Combier s'opposa à ce que la chose se sit en séance publique, mais convia les conseillers à se réunir dans son cabinet.

Là on rédigen ce document dont le Lanterne eut la primeur :

« Les conseillers municipaux de Saumur, » soussignés, réunis hors session, croient » devoir exprimer à Monsieur le Président de

la République les vives inquiétudes ressen-» ties par la population qu'ils représentent » depuis l'ouverture de la crise ministé-

» Ils sont les interprètes de cette population en invitant Monsieur le Président de » la République à constituer au plus tôt un

» ministère avec les républicains progres-» sistes et à conserver à la tête de l'armée » française le général Boulanger qui a su donner à tons les Patriotes la confiance

nécessaire pour résister aux provocations élrangères. »

Signé: J. Combier, Poitou, Liénard, Delamarre, Luard, Guédon, Hubert, Peton, Piéron, Ri-vain, Langlois, Milon, Boisson, Terrien, Bon-neau, Lemarinier, Galbrun, D. Goulard, Girandier, Ploquin, Roland, G. Doussain, Cholet.

A cette occasion, nous disions dans notre numéro du 5 juin 4887:

« Quelle est la compétence des citoyens Goulard, Combier, Girandier, Lemarinier, Rivain, etc., pour apprécier ainsi la valeur du général Boulanger, et quels sont les Saumurois qui ont chargé ces mêmes citoyens de parler en leur nom?»

Que les temps sont changés! L'idole de 1887 est jeté à l'eau. Il est cependant resté ce qu'il s'est montré alors qu'il était au ministère: faiseur, tapageur, et surtout ambi-tieux. Les conservateurs ne s'y trompaient pas dès cette époque et l'appréciaient, comme aujourd'hui, à sa juste valeur.

Angers. - MM. les généraux Fabre et Lourde-Laplace ont visité avant-hier soir l'Ecole d'Arts et Métiers, accompagnés de plusieurs officiers d'état-major.

A leur arrivée, ils ont été reçus par le directeur et le personnel administratif, pendant que l'excellente fanfare de l'Ecole exéculait la Marseillaise.

Après avoir visité l'établissement dans lous ses menus détails, les deux généraux ont prouvé leur satisfaction en adressant de chaleureux éloges au directeur qui s'acquitte si bien de sa tâche difficile.

## takes rate the a tapene de Chelly. LE REMPLACEMENT DE M. SCHNERB

Le préset Schnerb, à la suite de son attitude envers les magistrats de la Cour d'Appel de Nancy, vient d'être remplacé par M. Stehelin, préset de la Haute-Vienne.

Le Journal officiel porte cette mention caractéristique : a Appelé à d'autres sonctions. »

Tours. - A la suite d'un article intitulé: Nouveaux évêques, nouveaux diocèses, Mer l'ar-

Le garde le perdit, et, ayant tourné le coin de la même rue, regarda à droite, à gauche, derrière lui, aux fenêtres des maisons environnantes, il

nant il s'engageait rue Geoffroy-Marie.

n'aperçut plus rien. Il se mit à faire le guet dans les environs, l'oreille basse et mal content de sa chasse au débiteur. Voici ce qui s'était passé :

Raoul avait trouvé une idée, - où plutôt un souvenir dans un coin de sa mémoire, éveillée par le péril. Il se rappelait tout à coup, après l'avoir oublié de gré ou de force, que dans cette même rue Geoffroy-Marie, demeurait son ancien ami Bertrand Arpingard.

Bien que Raoul n'aimat guère le caractère de Bertrand, ils étaient tous deux dans des termes à pouvoir se demander réciproquement des services d'hospitalité.

Mais Bertrand demeurait-il au numéro 27 ou 17, c'était le hic.

Il y avait un 7 dans le numéro, Raoul se le rappelait très bien, mais là s'arrêtait son souvenir; l'autre chiffre le fuyait.

- Sapristi, perdre si jeune la mémoire des nombres!.. dix sept... vingt-sept... je crois que c'est vingt-sept! Non... plutôt dix-sept... Tant pis! comme à la loterie!

Dans sa situation d'homme que l'on poursuit pour le conduire à Clichy, il n'avait point le loisir i chevêque de Tours avait frappé d'interdit le ; cendie de la manufecture est dû à la mal-Journal d'Indre-et-Loire.

Conformément à ce que l'on avait le droit d'attendre de la part d'un catholique aussi sincère et aussi dévoué que M. Delahaye, on lit dans la Semaine religieuse de Tours :

a Merdi soir, à deux heures, M. Delahave a envoyé à S. G. Mer l'archevêque l'engagement suivant:

#### ENGAGEMENT DE M. DELAHAYE

a Je soussigné Jules Delahaye, directeur » du Journal d'Indre-et-Loire, déclare par la présente, à S. G. Mer l'archevêque de Tours, que je m'abstiendrai, jusqu'à ce que le Saint-Père ait parlé, de toute polémique, de tout écrit, concernant les » griefs qui ont attiré ses sévérités.

» Tours, ce 27 novembre 4888, Delahaye. »

» Cel engagement, sjoute la Semaine religieuse de Tours, clot tout débat. Nos lecteurs s'en réjouiront. L'interdit frappant le Journal d'Indre et-Loire est levé.

Si la Semaine religieuse de Tours s'était contentée de publier cette lettre sans ajouter un mot, il n'y aurait rien à dire; mais le journal de l'archevêché fait suivre cette soumission de commentaires qui seraient de nature à raviver le débat. M. Jules Delahaye s'en plaint avec raison.

Mort au Tonkin. — M. Ripault, le peintre bien connu et si justement apprécié des habitants de Tours, vient d'avoir la douleur de perdre son fils, mort au Tonkin, où il a succombé aux maladies qui font de cette terre maudite un vaste cimetière.

Le coup a été d'autant plus rude pour le malheureux père que la nouvelle de la mort de son fils lui a été annoncée sans aucun ménagement, comme une chose tout ordi-

Incident franchement comique, au Con-

seil municipal de Tours.

Un membre de l'assemblée, M. Michel Ducoux, demandait que Tours députât ses représentants municipaux à Paris pour la députation Baudin. Sur 29 conseillers votants, 23 décident avec enthousiasme l'envoi d'une délégation à Paris: l'un d'eux même demande pourquoi tout le conseil n'irait pas manifester à Paris.

Un second vote règle que les délégués de Tours feront le voyage à leurs frais ; l'assistance des tribunes paraît fort amusée de cette décision; le maire agacé ordonne le huis-clos et le Conseil, sans témoins, cherche à s'entendre sur la désignation des délégués. Mais, considérant que ceux-ci paieront leur voyage, les conseillers montrent moins d'enthousiasme... Bref, aucun d'eux n'accepte le mandat gratuit. Baudin s'est passé de la délégation de Tours!

## L'INCENDIE DE CHATELLERAULT

Deux agents de la police secrète envoyés à Châtellerault sont de relour à Paris depuis hier matin, et nous croyons savoir que le rapport de cette affaire établit que l'in-

Deux arrestations sont imminentes.

#### CONSEIL DE GUERRE DE NANTES

Le conseil de guerre du 44° corps a jugé lundi le soldat Allyre, du 137°, en garnison à Fontenay-le-Comte, accusé d'avoir écrit au consul d'Italie à Nantes pour lui proposer de lui livrer une cartouche Lebel. Le consul, qui est un négociant nantais, circonstance ignorée par Allyre, envoye la lettre à l'autorité militaire.

Allyre a été condamné à vingt ans de détention et vingt ans d'interdiction.

#### UNE NOUVELLE CARTE DE LA FRANCE

Une bonne carte de France, à une échelle suffisamment grande, bien détaillée et très claire, est utile à tous ceux qu'intéresse la géographie de notre pays; elle est indispensable chez le négociant et dans les écoles. Quelle que soit la science que l'on possède, il n'y a pas d'instant où l'on ne sente le besoin de se reporter à la carte pour préciser la position exacte d'une ville, pour recon-naître les lignes de chemins de fer, les rivières ou les canaux qui y aboutissent. Deux obstacles s'opposaient malheureusement à la diffusion de cet utile auxiliaire: les dimensions et le prix. Pour éviter la confusion en multipliant les détails, pour conserver à la carte sa netteté et sa clarté, il fellait lui donner une étendue souvent génante; pour loi donner de la solidité, il fallait la coller sur toile, ce qui en augmentait le prix.

La librairie Hachette vient de tourner heureusement ces deux difficultés. Elle vient de publier en une seule seulle l'admirable carte de France à l'échelle de 4/4,250,000 si claire, et si finement gravée sous la direction de M. Vivien de Saint-Martin. Cette carte coloriée par départements mesure 4 m. 15 de largeur sur 95 cent. de hauteur, dimensions assez commodes pour que l'on puisse toujours trouver un panneau où la placer sans embarras. Sur la carte figurent notamment tous les chemins de ser en exploitation (oclobre 4888). De plus elle est imprimée sur papier japon indéchirable, ce qui dispense de la coller sur toile, et ce qui permet de la vendre à un prix très accessible (4). Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir signalé cette intéressante et utile innovation.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 décembre. Les transactions sont très soutenues sur nos rentes. Le 3 0/9 s'inscrit à 83.20 ; le 4 1/2 0/0 termine à 104.20.

Le Crédit Foncier s'est avancé à 1,368 et s'ar-rête à 1,365. Les obligations des différentes émis-sions se sont traitées à leurs plus hauts cours.

(1) La nouvelle carte murale de la France, d'après la carte de Vivien de Saint-Martin, se vend: en feuille, 7 fc.; montée sur gorge et rouleau, 9 fr. On peut se la procurer à la librairie HACHETTE et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger. Reprise de la Société Générale à 472.50.

La Banque de Paris et la Banque d'Escompte, tout particulièrement intéressées dans les affaires

nouvelles, sont recherchées. L'emprunt 40/0 or que la Russie contracte en ce moment est plus qu'un événement financier. Cette opération, qui atteste un relèvement significalif du credit russe, provoque, en effet, dans toute la presse européenne des réflexions d'ordre exclusivement politique, et les commentaires dont elle est l'objet constituent, à eux seuls, pour notre épargne une raison décisive de témoigner à la fois de la puissance de nos ressources et de l'efficacité de nos sympathies. Ces sympathies commencent d'ailleurs à se manifester, car le Russe nouveau est demandé avec 3/8 et 1/2 0/0 de prime.

La souscription publique au complément des obligations à lots de Panama a été fixée au 12 courant, de façon que les titres souscrits puissent participer au tirage du 15 décembre. Nous rappe-lons que le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôi au Crédit Foncier. En outre, ce dépôt est administré par une société civile indépendante de la Compagnie de

La Banque de l'Ouest a pris des mesures pour pouvoir servir dans l. plus grande proportion possible les demandes d'emprunt russe en prévision d'une réduction certaine. Il y a donc intérêt à utiliser son entremise pour souscrire aux mêmes con-ditions que dans les grands établissements de

Nos chemins de fer ont des demandes suivies.

## GOUVERNEMENT IMPÉRIAL de RUSSIE

Empruat de 500,000,000 fr., 40/0 en or AFFRANCHI, A TOUT JAMAIS, DE TOUT IMPOT RUSSE

Ayant pour but de rembourser l'Emprunt extérieur 5 0/0 1877 et de parsaire le dernier paiement à la Banque de l'Etai.

Iutérêt de 20 fr., payable trimt les 1et mars, juin, sept. et déc. à Paris, Londres, Amsterdam, Saint-Pétersbourg, Berlin et New-York.

Remboursement au pair, sur les mêmes places et aux mêmes caisses, en 81 ans, par tirages semestriels, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1889.

Prix d'émission 86.45 0/0 ou 432 fr. 25 pour une obligation de 500 fr. (jouissance 1et dé-

ON PAI	E					
En souscrivant Fr.	5	72	0/0	ou	25	>>
A la repartition	10	20	0/0		75	>>
Du 1'r au 6 février 1889.	25	>>	0/0		100	2)
Du 1er au 6 mars	20	>>	0/0		100	29
Du 1er au 6 mai	26	45	0/0		132	25
Le versement de 100 fr.						

95 fr. par déduction du 1er coupon. L'obligation, entièrement libérée à la répartition, ressort à 429 fr. et assure un revenu de 4.65 0/0 environ, sans compter la prime de rembourse-

On souscrit: Lundi 10 Décembre 1888, et dès à présent par correspondance à partir de 5 oblig. Banque de Paris et des Pays-Bas.

Comptoir d'Escompte de Paris. Crédit Lyonnais. Société Générale.

Crédit Industriel et Commercial. Banque d'Escompte. Société de Dépôts et Comptes courants. Chez MM. B. Hoskier et Cie.

Dans leurs succursales et agences en France, et sur les principales places de l'Europe.

Priviège de souscription et d'irréductibilité— pour le même capital effectif (507 fr. 43 par titre de 500 fr.), au prix d'émission de 429 fr., en fa-veur des porteurs de l'Emprunt 5 0/0 1877, appelé au remboursement. Les titres de cet emprunt, munis du coupon à échoir le 1° janvier et des coupons suivants, leur seront achetés au prix de 518 fr. 95. La différence leur revenent seron payée ence leur revenant sera payée en espèces, lors de la répartition.

Les titres non présentés à la conversion devront être munis du coupon à échoir le 1er juillet et des coupons suivants, et seront remboursés à partir

du 31 mars 1889, à leur valeur nominale d'au moins 500 fr., ou à la parité de 410 marks, plus trois mois d'intérêt à 5 0/0 l'an.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE Emprunt de 500,000,000 DE FR. 4 0/0 en or.

## LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGENCE DE SAUMUR

19. RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Reçoit les souscriptions dès à présent,

#### EMPRUNT RUSSE 4 0/0

L'Agence du Crédit Lyonnais, 30, boulevard de Saumur, à Angers, est chargée de recevoir dès à présent et sans aucun frais ni commission, les souscriptions à cet emprunt, soit contre espèces, soit contre des titres échangeables de l'emprunt 1877.

#### L'ALMANACH D'ARLEQUIN POUR 1889 vient de paraître

L'Almanach d'Arlequin est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis dessins d'actualité.

Le prix: 20 centimes l'exemplaire, 25 cent. franco par la poste. — La douzaine avec le treizième, 2 fr. 40 et 3 fr. franco. — Le cent, 15 fr. — 500, 65 fr. — 1,000, 120 fr. — Le tout franco, jusqu'à la gare la plus proche.

#### Rhumatismes. — Goutte.

Le froid empêchant l'élimination des humeurs par la partie cutanée du corps humain, occasionne rhumatismes, goutte, sciatique, lumbago, embar-ras d'estomac et d'intestins, bile, glaires. Nous ne saurions trop, dans ce cas, vous engager à faire usage des Pilules Gicquel, remède si efficace contro ces diverses affections. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les Pilules Gicquel au prix de 1 fr. 50 la boîte.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE M. LOUAR, directeur. - M. DUSART, administrateur.

JEUDI 6 Décembre 1888

Une seule représentation de l'immense succès actuel

# ROGER-LA-HONTE

Pièce nouvelle en 3 parties et 9 tableaux, par MM, Jules MARY et Georges GRISIER. Avec le concours de :

Mmes Spinoy, du Vaudeville. — Deschamps-Richard, de l'Odéon. — Marie Debreuil, de l'Ambigu;
MM. Louar, du Vaudeville. — Laty, de l'Odéon, — Aubert, du Châtelet. — Gatinais, des Folies-Dramatiques. — Nérat, de la Gaîté. — Hertz, de l'Ambigu. — La petite Marie Delcroix, de l'Ambigu. — Fleury, de l'Ambigu

Au cinquième tableau : La Cour d'Assises (DÉCOR SPÉCIAL).

S'adresser, pour la location, chez M. Counant, rue de la Comédie.

PADL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M. H. LECOY, avouélicencié à Saumur, rue Payée.

Et de Mº DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

## 图 舞 便 图 披 寅 Aux enchères publiques,

EN 3 LOTS

En l'étude et par le ministère de Me DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

## UNE MAISON

Située ville de Doué-la-Fonlaine, rue de Cholet, ET

## DEUX PIÈCES DE VIGNE

Sises même commune,

Dépendant des communauté et succession RICHARD-GUITTON.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 23 Décembre 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tri-bunal civil de Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent quaire-vingthuit, enregistre,

Et aux requête, poursuites et dili-

Mme Marie Richard, épouse de M. Auguste Châtenay, marchand de rouenneries, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, et celui-ci tant en son nom personnel que pour as-sister et autoriser ladite dame son

épouse, Ayant pour avoué constitué M. Henri LECOY, licencié en droit, exer-cant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée,

En présence ou eux dûment appe-

1º M. Germain Châtenay, propriétaire, demeurant à Angers, quai Gam-betta, n° 23 ; « au nom et comme ad-

ministrateur spécial des mineurs Vic-tor, Marie et Augustine Châtenay, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du centon de Doué-la-Fontaine, en date du trente et un oc!obre mil huit cent quatre-vingt-huit, enre-

2º M. Auguste Châtenay, commis épicier, demeurant à Angers;

Co-licitants, ayant pour avoué constitué Me Coquebert de Neuville,

exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n. 14; Il sera, le dimanche vingt-trois dé-

cembre mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me Doussain, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente sur licitation, en trois lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des im-meubles dont la désignation suit, dépendant des communauté et succession Richard-Guitton.

## DESIGNATION

1ºr Lor.

Une maison, située ville de Doué, rue de Cholet, comprenant deux chambres basses avec corridor, deux chambres hautes, grenier au dessus, caves, cour, puits et jardin, le tout se tenant, joignant au nord M. Mangonnesu, au levaot une ruelle, au cou-chant Guillemet et au midi la rue de Cholet.

Mise à prix..... 4,000 fr.

2º Lot.

Trois ares trente-quatre centiares de vigne, au Petit-Chemin, commune de Doué, joignant au nord Mm. Hublot, au couchant un chemin.

Mise à prix....... 45 fr.

3º Lot.

Dix-sept ares soixanté centiares de vigne, aux Grands-Champs; même commune, joignant au nord un chemin, au levant Lamiche, au midi M. de Fontenay et au couchant Mm. Douet-Pinson.

Mise à prix..... 240 fr. Total des mises à prix : 4,285 fr. Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné,

LECOY.

Enregistré à Saumur le bre mil huit quatre-vingt-huit, fo c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adres-

1º A Mº LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, nº 1;

2º Et à Me DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

## On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

Etudes de M. H. LECOY, avouélicencié à Saumur, rue Pavée,

Et de M. DOUSSAIN, notaire & Doué-la-Fontaine.

# VENDBE

Sur baisse de mises à prix,

Un l'étude et par le ministère de M° DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, comwis à cet effet, DIVERSES

## Pièces de Terre et Vigne Situées communes de Douces et du

Vaudelnay-Rille Dépendant de la succession vacante de Mª REVERDY.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 23 Decembre 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-

Qu'en exécution d'un jugemen sur requête rendu par le Tribunal ci-vil de Saumur, à la dete du premier décembre mil huit cent quatre-vingt-

huit, enregistré,

Et aux requête, poursuites et dili-gences de M. Alphonse Cesbron, géometre-expert, demourant à Doué-la-

« Agissant au nom et comme curaeur à la succession vacante de Mm Jeanne Guitton, épouse de M. René Reverdy, cultivateur, demeurant à Douces, ladite dame décédée à Douces le trois novembre mil huit cent quatre-vingl-six, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée sui-vant jugement du Tribunal civil de Saumur du vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregis-

Ayant pour avous constitus Me Henri Lucox, exerçant près le Tribu-nal civil de Saumur, demeurant dite

ville, rue Pavée, nº 1; Il sera, le dimanche vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M. Doussain, notaire à Doué-la-Fenteine, commis à cet effet per le jugement sus-énoncé, procedé à la vente sur baisse de mises à prix, aux enchères publiques en deux lots, à l'extinction des feux et eprès l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des im-meubles dont la désignation suit, dépendant de la succession vacante de la dame Reverdy-Guitton.

#### DÉSIGNATION

1" Lor.

Six ares soixante centiares de vigne, à Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord, au midi et au couchant M. Guyon, et au levant un sentier.

Mise à prix..... 295 fr.

20 Lor.

1º Huit ares quatre-vingts centiares de terre et vigne, à la Basse-Lande, commune de Douces, joignant au nord Henri Parent, au levent Far-deau, au modelle Billy, au couchant Chandebault.

2º Huit ares quatre-vingts centiares de terre et vigne, au même lieu, joi-gnant au nord Fardeau, au levant Péan-Bazille, au midi Louis Maîtreau, au conchant veuve Gasté.

3º Quatre ares quarante centiares de terre, au même lieu, joignant au nord et au levant Girauli-Vaslin, au midi Jean Vaslin.

4º Vingt deux ares de vigne, à la Mule-Grise, commune de Douces. joignant au nord un chemio, au le-vant et au midi M. Raveneau, au couchant Bonin.

5° Douze ares de terre, à la Marche, commune de Douces, joignant au nord Delaveau, au levent Papio, au midi les héritiers Coutand, et au couchant veuve Chevalier.

6° Cinq ares cinquante centiares de vigne, au Petit-Chemin, commune du Vaudelney-Rillé, joignant au nord Durand, au lévant Marquet-Rullier, au midi le route et au couchent Mortreau. 7º Quatre ares quarante centiares de vigne, au Chiron-de-la-Vache, com-mune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Bazille, au levant Clée, au midi la ronte, et au couchant Jamin-Caillé.

8º Six ares soixante centiares de vigne, au Champ-de-l'Enfer, commune du Vaudeinay-Rillé, joignant au nord Chevalier-Parent, au levant un chemin, au midi Girault-Rangeard, et au couchant Lamiche.

9º Quatre-vingts centiares de terre, aux Quarts-du-Bois, même commune. 10° Cioq ares de vigues, aux Trois-Coins, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Clée, au levant Moine, au midi un sentier et au couchant

11º Six ares soixante centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Moirin, au levant Doc, au midi Marc, ao couchant un chemin.

Mise à pris..... 595 fr.

Total des mises à pris : 890 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur le décembremil huit cent quatre-vingt-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adres-

1º A Mº LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, nº 1;

2º Et à Mº DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

## 型版见图框件

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de Me GAUTIER, notaire,

Le DIMANCHE 23 Décembre 1888, à midi

## UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Ayent appartenu à M. Raimbault, Sur la mise à pris de 8,500 fr.

On pourra traiter, avant l'adjudition, en s'adressant à Me GAUTIER.

Etude de Mº DENIEAU, notaire à Allonnes.

#### VENDRE à l'amiable,

1ent. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allounes, consis-tant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres Inbourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant envi-ron vingt-huit hectares.

2ent. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, si-tuée en la commune d'Allonnes et par estension commune de Neuillé, com-prenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hec-

3ent. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'ex-ploitation, terres et prés, d'une conte-nance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me Denieau, notaire à Allonnes.

## A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

## LE SECOND ETAGE

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie. nº 23, Avec cave, mansardes et grénier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M° LE RAY, avoué à Sau-mur, rue du Marché-Noir, n° 12.

#### A VENDRE A L'AMIABLE LA MOITIÉ D'UN JARDIN

Situé à Saumur, quai de Limo-ges, n° 1, appartenant à M. Belgique, rue de la Visitation, 75, à Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. Bel-

TRES VASTE MAISON

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Conviendrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul Guérin, rue d'Alsace, 29.

## A CEDER

PRÉSENTEMENT UNE VASTE

#### EXPLOITATION DE CARRIÈRES DE TUFFEAUX

Sise à Saint-Cyr-en-Bourg,

A proximité de la gare de Saint-Cyr et des ports de Saumoussey, sur le

S'adresser à Mme veuve CLAVRAU, à Saint-Cyr-en-Bourg.

MARTIN donne des Lecons français, rue du Portail-Louis, 54.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIOUE

## Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur PILLET-BERSOULLE, SUCC

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.
Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

## GRAINS ET FOURRAGES

#### L. BRUNET

23, rue de la Petite Bilange.

Lisraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon

Prix spécial pour l'année.

## A VENDRE

CHIENNE MOUTON, 16 mois, pure race, sortant du Jardin d'acclimatation, et plusieurs petits chiens de poche.

S'adresser à M. Tourer, rue d'Orleans, 53.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

# Alfred PERRAY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR A Montreuil - Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris. Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

## GIDRES

M= ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linières-Bouton, vendos 30 francs la barrique rendos, gare Saumor. Ces cidres sont expédiés directe-

ment de la propriété. Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

#### QUINCAILLERIE

5, rue d'Orléans

SAUNITURE

Cuisinières; poëles; Salamandres à feu visible; Bourrelets pour portes; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

## MANUFACTURE PIANOS et HARMONIUMS

# LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. - Tout piano scheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties

données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur. Tous les Pianos et Harmo-niums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos Erard et Pleyel, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison Lépigier, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

## A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

# BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.



## epicerie centrale

28 et 30, rue Saint-Jean G. DOUESNEL

P. ANDRIEUX, Suce.

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le nº 3.

CAFÉS GRILLES Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

# IMPRIMERIE PAUL GODET

4, Place du Marché-Noir, SAUMUR.

# CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits..... \_\_\_\_\_2 » anglaises et bâtarde...... 2 50 Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50 — taille-douce.....

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure. Poste: 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

# EPICERIE PARISIENNE

## Mon IMBERT et Fils 33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

PRIX DES FROMAGES GRUYÉRE extra..... le demi kilog. » 95 GRUYÈRE Emmenthal Suisse, 1 60 ROQUEFORT (société des Caves). 1 40 Véritable BRIE, première qualité, CAMEMBERT..... la pièce » 60

CAMEMBERT, première qualité ..... » 70

# VENTE ET LOCATION DE PIANOS

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.